

## Le mariage

### Histoire du sacrement de mariage

A l'origine, les chrétiens se marient selon les cultures et traditions locales (rôle du père, dot, don d'un anneau, entrée de la femme dans la maison de son mari...). La présence d'un prêtre n'était pas obligatoire et il n'y avait pas de rite spécifique de mariage à l'église.

Ce n'est qu'au XI<sup>ème</sup> siècle, en Occident, que l'Eglise institue un rite de mariage religieux. Et le concile de Trente, en 1563, va mettre au premier plan la célébration du mariage qui devient *sacrement*. Il décrète que le mariage n'est valide et sacramentel que s'il est fait en présence du curé du lieu (ou son délégué) et de deux témoins.

En 1792, sous la Révolution, le mariage civil devient le seul mariage officiel en France. Avant cette loi, il n'y avait pas de mariage civil ; seule l'Eglise mariait les gens. La loi du 20 septembre 1792 définit que chaque personne possède une liberté de religion. Donc le mariage à l'église devient un choix. Désormais, pour s'unir devant Dieu, il faut d'abord présenter à l'Eglise l'acte de mariage civil.

En 1969, et suite au concile Vatican II, le rituel du mariage est redéfini. Il comporte une liturgie de la Parole avec un choix de textes de la bible et une prière universelle. Il modifie aussi l'expression des consentements qui privilégie le dialogue entre les deux futurs époux, plutôt que des réponses aux questions du prêtre. Un nouveau rituel du mariage a été publié par Jean Paul II en 1990. Il revalorise la bénédiction nuptiale et le rôle du prêtre.

### Les évolutions récentes dans la façon de célébrer le mariage catholique et de le préparer

#### La célébration du mariage religieux, depuis le concile Vatican

II, prend d'avantage en compte le ressenti des futurs mariés : ils sont plus acteurs qu'auparavant. D'ailleurs, on peut dire que les conjoints se donnent mutuellement le sacrement de mariage et en sont les ministres ; le prêtre ou le diacre qui célèbre est seulement *témoin nécessaire*.

Dans cet ordre d'idée, les futurs mariés peuvent choisir, entre quatre, la formule d'échange des consentements, qui leur correspond le mieux. Ils sont aussi invités à choisir les lectures bibliques, selon le témoignage qu'ils veulent donner. (Il y a quelques 70 ans, si vous regardez dans un ancien missel à la page de la célébration du mariage, vous voyez que la lecture est toujours la même (Ephésiens 5/22-33) ainsi que le passage d'Evangile (Matthieu 19/3-6). Ils demandent parfois, en plus des textes bibliques, un ou l'autre texte non-biblique. Choisir les chants va aussi dans le sens d'une plus grande personnalisation de la cérémonie. De même, les prières universelles sont un reflet de ce qu'ils sont, de leur vie et de celle de leurs proches.

**La préparation au mariage chrétien** s'est développée dans toutes les paroisses. Elle permet de préparer la cérémonie et donc de l'intérioriser et de la personnaliser.

Elle a surtout pour but d'approfondir les aspects fondamentaux du mariage chrétiens et catholique. **La liberté** : chacun des fiancés doit être pleinement libre au moment de son engagement. **La fidélité** : ils se promettent fidélité et cette promesse est source de confiance réciproque. **L'indissolubilité** : ils s'engagent pour toute leur vie. **La fécondité** : ils acceptent d'être ouverts à la vie et d'accueillir avec amour les enfants qu'ils mettront au monde. Ce temps de préparation peut prendre diverses formes : dans notre paroisse, le prêtre reçoit le couple lors de trois rendez-vous. Mais de nombreuses paroisses organisent aussi des soirées ou des week-end qui réunissent plusieurs couples de fiancés et où des couples mariés depuis plusieurs années donnent leurs témoignages. La préparation permet aux futurs mariés de rédiger chacun une « *déclaration d'intention* » dans laquelle ils écrivent leur engagement et ses implications.

### Le mariage dans les différentes confessions chrétiennes

**Le mariage protestant.** La cérémonie civile, seule, est valable et suffisante. Cependant, le couple marié civilement peut ajouter une cérémonie religieuse. Pour les protestants, le mariage n'est pas un sacrement. Il est un engagement devant Dieu. Le couple affirme son désir de vivre ensemble, de témoigner son respect et sa fidélité à Dieu ainsi que d'élever ses enfants dans la foi. A la fin de la cérémonie, les mariés et leurs témoins signent un registre et le pasteur leur offre une Bible. Le protestantisme reconnaît le divorce et accepte de bénir une nouvelle union.

**Le mariage orthodoxe.** Les fiançailles sont l'élément central de la cérémonie. Les anneaux sont bénis par le prêtre ; le couple échange les alliances avant la procession d'entrée dans l'église. Pour les orthodoxes, le mariage est indissoluble. Il est un sacrement et il est plus qu'un simple engagement à respecter des règles sur la manière de bien gérer une vie de couple. La cérémonie comprend un *couronnement* durant lequel la tête des deux époux est couronnée par le prêtre devant les Evangiles. La tradition orthodoxe condamne le divorce mais accepte, après un temps de repentance, de bénir une seconde union.

**Le mariage catholique** est un sacrement, donc un engagement sacré, signe de la fidélité de Dieu. L'Eglise se réjouit de la démarche de fonder une famille, tâche difficile mais loin d'être impossible. S'unir devant Dieu, c'est lui demander sa bénédiction et sa protection mais aussi s'engager à vivre sa vie de couple selon les valeurs de sa religion et élever ses enfants dans la foi chrétienne. Pour les catholiques, le lien du mariage ne peut être rompu que par la mort. Aussi l'Eglise catholique ne reconnaît pas le divorce et ne consacre jamais une seconde union, du temps du vivant de l'un ou de l'autre.

